

**L'économie de l'industrie du disque à l'heure du numérique.
Innovation technique et approche juridique depuis le début des années 1980**

Depuis les trente dernières années l'industrie phonographique a connu d'importants changements. Les grandes modifications qui ont affecté le monde de l'industrie des médias ont souvent en premier lieu touché tout d'abord ce secteur en particulier. Ce travail consiste une étude des mécanismes économiques de fonctionnement de l'industrie phonographique depuis l'avènement du disque compact en 1982, jusqu'à l'année 2008. Au travers d'une approche historique nous nous proposons de comprendre comment l'industrie phonographique a évolué et s'est adaptée aux nouvelles conditions du marché qui ont pu intervenir au cours de la période étudiée. Ce travail se propose donc d'étudier, avec une perspective historique, les modifications de la structuration industrielle du secteur du disque au travers du thème de l'innovation technique et aussi les modifications du droit de la propriété intellectuelle. La problématique principale de ce travail est ainsi de comprendre quelles sont les relations principales qui lient au sein du secteur du disque les thèmes de l'économie du secteur, de l'innovation technique et du droit de la propriété intellectuelle. Ce travail est donc marqué par une approche pluridisciplinaire utilisant des outils et concepts utilisés à la fois dans les domaines de l'histoire, de l'économie, et du droit.

L'innovation technique a une place toute particulière au sein de l'industrie phonographique. Cette thèse étudie tout d'abord le secteur de l'industrie phonographique, c'est à dire le secteur industriel des entreprises qui enregistrent et vendent des enregistrements reproduisant des œuvres musicales. L'industrie phonographique est donc une composante de l'industrie musicale, secteur plus large qui comprend également, l'édition musicale, c'est-à-dire l'exploitation des droits attachés aux œuvres, les ventes de produits dérivées, le secteur du spectacle vivant. Jusqu'à 2008, le secteur de la production phonographique est le secteur le plus important pour l'industrie musicale. C'est lui qui réalise le plus important chiffre d'affaire, et qui véhicule la plus importante valeur symbolique pour le secteur de la musique. Si c'est le secteur phonographique qui est le sujet principal de cette thèse, les secteurs annexes comme l'édition musicale et le spectacle vivant sont aussi traités dans ce travail. En effet, de nombreux liens existent entre les différents secteurs de l'industrie musicale et une étude approfondie du seul secteur phonographique ne pouvait se passer d'étudier ces liens entretenus avec ces secteurs annexes.

Les sources utilisées dans ce travail sont de plusieurs natures. Tout d'abord nous avons donné une place particulière aux documents issus des organisations syndicales des producteurs de disque. Se sont elles qui regroupent et diffusent les statistiques concernant le marché du disque que ce soit sur les marchés locaux (en France le SNEP) ou dans le monde (l'IFPI). Les rapports financiers annuels de certaines des majors du disque ont également été d'une importance primordiale pour comprendre les évolutions du marché. Nous avons utilisées de nombreuses publications de chercheurs en science de l'information et communication travaillant sur les industries des médias (par exemple Bernard Miège, Philippe Bouquillion) ainsi que des spécialistes de l'économie de l'industrie des médias et des réseaux (Olivier Bomsel, Philippe Chantepie par exemple). Les publications anglo-saxonnes tiennent

une place importante dans la bibliographie par l'abondance des publications en langue anglaise publiées sur ces sujets (P.J. Alexander, S. Liebowitz). Un important travail de consultation de travaux de chercheurs en droit a également été réalisé. Nous nous sommes également entretenus avec des acteurs de l'industrie : des producteurs de disque, des promoteurs de spectacles, des éditeurs de musique, ces entretiens figurent en annexe.

Le thème de l'innovation technique a une importance primordiale pour appréhender l'organisation la structuration et l'évolution de l'industrie phonographique. Deux innovations techniques majeures pour l'industrie phonographique sont prises en compte ici et sont à l'origine du découpage chronologique de ce travail. Ces deux périodes de l'industrie phonographique sont celle du disque compact et celle de l'Internet. L'arrivée du disque compact date de 1982 date à laquelle le support est tout d'abord commercialisé dans deux pays : le Japon et les Etats Unis. Nous avons choisi la date de 1999, date de la mise à disposition du premier logiciel d'échange de fichiers sur Internet, Napster, comme marquant la séparation de l'époque du CD, de celle de l'Internet.

Les innovations techniques majeures que connaît l'industrie du disque jusqu'à la fin du XXème siècle sont majoritairement le fait des groupes mères des plus grandes entreprises du secteur et plus particulièrement des filiales de matériels électroniques. Philips par le biais de Polygram et Sony par le rachat de CBS Records en 1988, sont deux conglomérats industriels et financiers de l'électronique particulièrement engagés dans le secteur phonographiques sur la période concernée. Elles sont les deux entreprises détentrice du brevet du disque compact par un accord de brevet (*joint patent*). Nous nous sommes donc fixé pour objectif de mettre en évidence les stratégies industrielles des acteurs engagés dans le secteur phonographique. Ces stratégies industrielles sont ainsi marquées par une financiarisation croissante des pôles industriels et financiers à l'origine des fusions et regroupements dans le secteur.

Ces stratégies industrielles sont également marquées par la volonté de regrouper au sein de mêmes entités des activités complémentaires avec l'activité phonographique dans le but de réaliser des synergies industrielles. Deux types de complémentarités sont observables, l'associations de structures de production phonographique avec des activités de développement, de fabrication et de commercialisation de matériels électronique et l'association de structures de production phonographique avec d'autres activités de médias (radio, télévision, cinéma).

Le secteur phonographique est un secteur particulièrement concentré et caractérisé par une situation d'oligopole. En 1982, 6 entreprises du disque totalisaient près de 80 % de part de marché mondiale. Ces entreprises sont appelées les « majors » et ont la particularité de regrouper au sein d'une même structure l'ensemble de la chaîne industrielle du disque de l'activité de production en elle-même jusqu'à l'activité de commercialisation avec des structures de distribution. En 2008, par le jeu des rachats et fusions, ce ne sont plus que quatre entreprises qui réalisent environ cette même part de marché. Les mouvements de rachats et de fusions dans le secteur sont donc analysés dans ce travail et une attention particulière a été portée aux types de stratégies industrielles ou financières attendues par les groupes initiateurs de ces rapprochements et qui sont à l'origine de ces fusions. Ainsi les principales stratégies industrielles des groupes mères sont sur la période concernées construites autour de l'idée de regrouper avec des filiales de production phonographiques d'autres types d'activités pouvant entrer en synergies avec l'activité de production de contenus musicaux. Ainsi, les années du disque compact (1982-1999) sont celles où le secteur de l'électronique s'investit particulièrement dans la production phonographique. Sony en 1988, et Philips entre 1983 et 1987 rachètent des structures de production de disques et réalisent ainsi des synergies industrielles entre les activités de fabrication de lecteur audio pour le CD et la production de

contenus musicaux fixés sur des supports physiques. Les années de l'Internet voient elles l'accélération des regroupements entre grands groupes des médias et filiales de production phonographique. Mouvement déjà amorcé durant la période du CD, la réalisation de synergies au sein de ces grands groupes des médias s'accélère à partir du milieu des années 1990 où l'on peut observer le rapprochement au sein de ces groupes d'activités phonographiques avec d'autres liées à la production de divers contenus tels le cinéma ou la télévision, (par exemple Universal ou plus tard Sony-BMG).

Globalement la période étudiée est caractérisée par un renforcement du contrôle des circuits de distribution par les grandes entreprises du disque « les majors » ainsi que par une importante concentration autour des grands pôles de production phonographique, concentration principalement effectuée en intégrant à ces structures des structures de production indépendante de taille importante. L'internationalisation de plus en plus poussée du secteur est une caractéristique des années 1980 et 1990 ; elle se réalise par le biais de deux mouvements complémentaires que sont le développement des ventes des enregistrements anglo-saxons dans le monde (culture du star system) et l'intégration aux grandes majors des grands producteurs indépendants locaux (par exemple Carrère et Vogue en France) permettant à ces majors de bénéficier d'importantes parts de marché sur chacun des marchés locaux. Le marché de la production indépendante est également analysé. Cette étude fait apparaître une différenciation de plus en plus poussée entre les marchés indépendants d'une part et les marchés majors d'autre part. Les liens juridiques et contractuels liants ces deux segments de marchés ont tendance à s'amenuiser sur la période, et le marché de la production indépendante à de plus en plus tendance à se retrancher sur les marchés spécialisés dits « de niche ».

Nous avons souhaité dans ce travail également traiter du sujet du droit de la propriété intellectuelle dans la mesure où la structuration industrielle et la santé économique générale du secteur est particulièrement liée, dans le domaine du disque, aux grandes modifications intervenues dans ce domaine. Ainsi, sur la période concernée deux grands types de modifications peuvent être discernées. Premièrement, l'harmonisation internationale des droits d'auteur et deuxièmement, l'adaptation de ces derniers aux nouvelles conditions du marché permises par l'avènement d'Internet. Par le biais des textes internationaux relevant de l'harmonisation internationale des droits d'auteur, les prérogatives des industriels dans la chaîne des droits ont tendance à se renforcer. Ce renforcement est notamment favorisé par le rapprochement du socle international protection de la propriété intellectuelle vers le modèle du Copyright anglo-saxon. Ce mouvement est observable tout au long de la période étudiée. La deuxième grande modification à laquelle le droit d'auteur fait face sur cette période est son adaptation aux nouvelles conditions du marché amené par l'avènement du réseau Internet, ce dernier remettant en cause les traditionnelles caractéristiques de rivalité et d'excluabilité des produits de l'industrie musicale.

Ces modifications sont alors de deux ordres, tout d'abord un renforcement du droit d'auteur et des prérogatives des ayants droit dans l'objectif de sécuriser les revenus de la filière dans un contexte de baisse drastique du chiffre d'affaire. Phénomène de réaction devant les phénomènes de piratage massifs permis par l'avènement du réseau, ce mouvement a pourtant la conséquence de mettre en péril l'équilibre traditionnel du droit d'auteur qui est historiquement conçu comme un droit devant matérialiser un équilibre entre les droits des auteurs ou ayants droit et ceux du public. Avec l'avènement de l'Internet on observe ensuite l'irruption de modèles alternatifs souvent non marchands de protection de la propriété intellectuelle initialement issus du monde de l'informatique. Ces modèles sont alors particulièrement utilisés par les créateurs amateurs, ils s'adaptent particulièrement bien au monde de la création musicale sur le réseau. Ces nouveaux modèles de protection de la

propriété intellectuelle sont alors à l'origine de l'avènement dans le secteur musical d'une nouvelle frange de marché caractérisée par l'échange non marchand ou l'appropriabilité non directe des revenus de la filière. Ces modèles participent également au brouillage de la frontière traditionnelle séparant le consommateur du producteur. Le réseau est aussi à l'origine de l'intervention du consommateur dans les domaines du marketing et de la promotion de la musique, il redéfinit ainsi en partie le rôle des acteurs industriels traditionnels du disque dans les phénomènes de prescription de l'information musicale.

Enfin ce travail se termine par une mise en perspective des évolutions récentes de l'industrie phonographique. Nous avons donc traité des nouvelles formes de valorisation que les industriels de la musique tentent de mettre en place pour contrecarrer la baisse du chiffre d'affaire des ventes de musique enregistrée. Il nous est donc apparu ici particulièrement important d'intégrer à cette réflexion sur l'industrie phonographique une réflexion plus large sur l'industrie musicale. Les industriels du disque s'alliant aujourd'hui avec de nouveaux secteurs que sont l'Internet et surtout la téléphonie mobile. Les bases juridiques et donc la teneur des contrats de la musique sont aujourd'hui également redéfini (contrats dits à « 360° ») et traduisent de manière juridique cette tendance majeure de l'industrie phonographique qui est d'intégrer à son modèle d'affaire les autres secteurs de l'industrie musicale qu'elle avait auparavant délaissée. Ainsi, aujourd'hui, à partir des entreprises les plus importantes de production phonographique se construisent de nouveaux groupes industriels de la musique où l'activité seulement phonographique n'est plus l'unique activité. Ces derniers intègrent aujourd'hui d'autres types d'activités comme l'édition musicale, la production de spectacles ou encore la vente de produits dérivés. L'intégration « contenus – contenant » au sein de mêmes groupes industriels et financiers ne semble aujourd'hui plus être une priorité dans les logiques de rapprochements entre grands groupes industriels présents dans la musique. Dans le secteur musical, on peut donc s'attendre plutôt à de prochains rapprochements au sein de groupes de médias entre les différents pôles de production de différents contenus entre eux (production cinématographique, production télévisuelle, presse, activités Internet, édition).